

CORRIGE

- **Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

DOSSIER 1 Question 2

UN TOIT POUR TOUS

21 rue Christophe Turc
38100 GRENOBLE
Tél. 04 76 09 26 56 - Fax 04 76 09 13 07
www.untoitpourtous.org



«Civilité» «Nomcontact» «Prénomcontact»

«ORGANISME»

«ADRESSE1»

«ADRESSE2»

«CP» «VILLE»

Objet :
Assises Sociales du Logement en Isère

Grenoble,
Début mai 2006 (après le 4)

« Civilité»,

Se mobiliser ensemble sur le logement, souhait de cette démarche.

Désir de votre soutien et votre participation concrète, texte de l'appel joint.

La crise actuelle outrepassse les moyens et les compétences de chaque acteur. Indispensable de se rassembler pour améliorer nos diagnostics et mettre en œuvre toutes les énergies.

Espoir de recevoir votre inscription à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint, accompagné du règlement, avant le 18 juin.

Nous vous contacterons pour les modalités de coopération.

Formule de politesse

P. Courtaut
Directeur

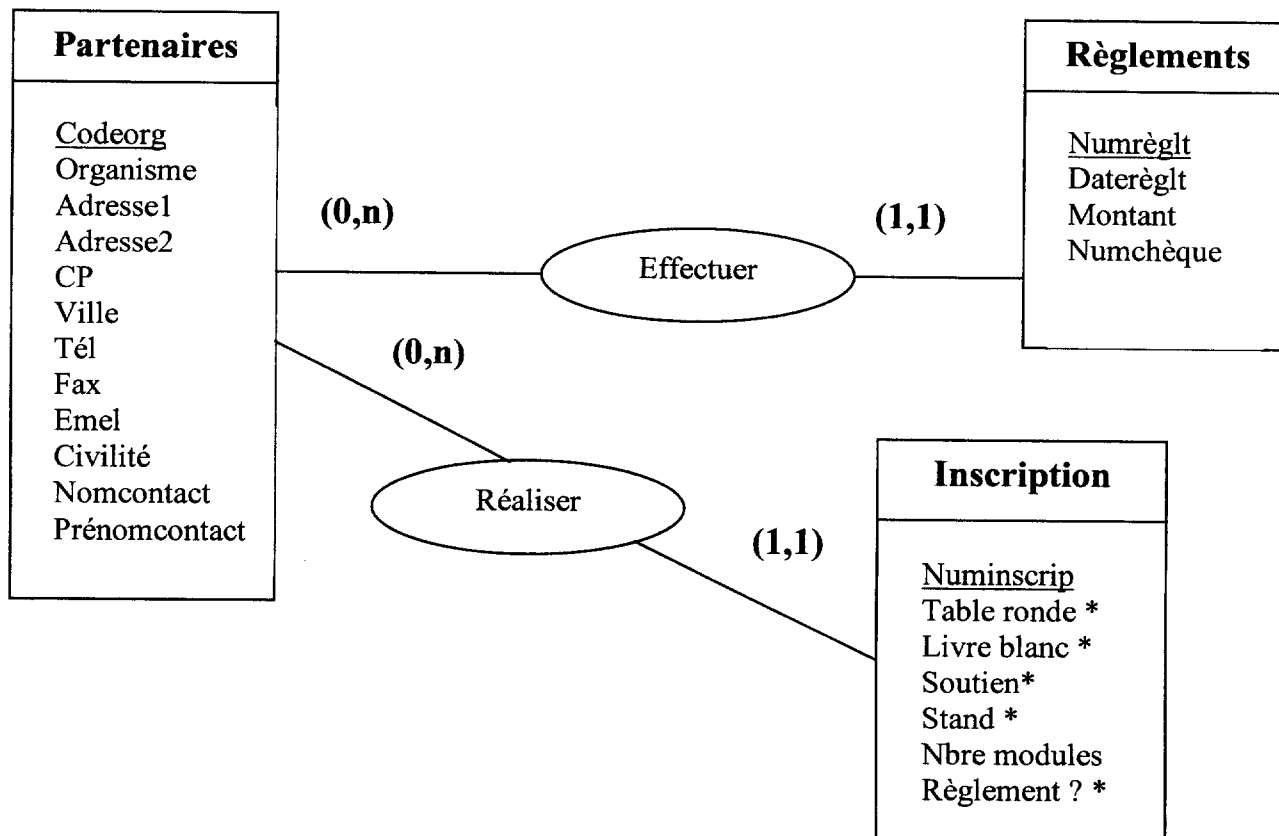
Pièces jointes : 2
Appel
Bulletin d'inscription

ASSISES SOCIALES DU LOGEMENT EN ISÈRE - 9 décembre 2006
MONTANT DÛ À ALPESPACES

POSTES DE DÉPENSES	DÉTAILS DES CALCULS	MONTANTS HT
Location Salles	Salle Obiou	316,20
	Salle Taillefer	316,20
	Amphithéâtre Chamrousse	1 224,00
	Espace Réception	714,00
TOTAL (a)		2 570,40
Prestations annexes	Stand clef en main : $25 * 3 * 23,58$	1 768,50
	Kit mobilier : $25 * 80$	2 000,00
	Matériel video : vidéoprojecteur	413,88
TOTAL (b)		4 182,38
TOTAL HT (a + b)		6 752,78
TVA 19,6 %		1 323,54
TOTAL TTC (1)		8 076,32
Personnel de permanence	Chef d'équipe incendie : $18,66 * 10 H$	186,60
	Agent de sécurité incendie : $[(15,10 * 10 H) * 2] + (15,10 * 3)$	347,30
	Electricien : $30,40 * (10 H + 3 H)$	395,20
	Permanence sonorisation : $30,49 * 3$	91,47
TOTAL (2)		1 020,57
NET À PAYER (1 + 2)		9 096,89
ACOMPTE (9 096,89 € * 30 %=-		2 729,07

À RENDRE AVEC LA COPIE

BASE DE DONNEES « ASSISES DU LOGEMENT »
Modèle Conceptuel de Données



* champs logiques

DOSSIER 3 Question 1

Méthode des moindres carrés

Années x_i	Prix moyen du m ² y_i	$\frac{X_i}{X_i - \bar{x}}$	$\frac{Y_i}{Y_i - \bar{y}}$	$X_i Y_i$	X_i^2
1	6,49	-2,5	-0,47	1,175	6,25
2	6,59	-1,5	-0,37	0,555	2,25
3	6,75	-0,5	-0,21	0,105	0,25
4	7,06	0,5	0,10	0,05	0,25
5	7,34	1,5	0,38	0,57	2,25
6	7,53	2,5	0,57	1,425	6,25
21	41,76			3,88	17,5

$$\bar{x} = 21/6 = 3,5$$

$$\bar{y} = 41,76/6 = 6,96$$

$$a = 3,88 / 17,5 = 0,22 \quad b = 6,96 - (0,22 * 3,5) = 6,19$$

$$y = 0,22 x + 6,19$$

Prix moyen prévisionnel du m² pour 2007 $x = 8$ $y = (0,22*8) + 6,19 = 7,95$ € par m²

Méthode Mayer

Années x_i	Prix moyen du m ² y_i
1	6,49
2	6,59
3	6,75

$$x_1 = 2$$

$$y_1 = 6,61$$

Années x_i	Prix moyen du m ² y_i
4	7,06
5	7,34
6	7,53

$$x_2 = 5$$

$$y_2 = 7,31$$

$$6,61 = 2a + b$$

$$7,31 = 5a + b$$

$$7,31 - 6,61 = 5a - 2a$$

$$0,7 = 3a$$

$$a = 0,7 / 3 = 0,23$$

$$b = 6,61 - 2a$$

$$b = 6,61 - 2*0,23$$

$$b = 6,15$$

$$y = 0,23 x + 6,15$$

Prix moyen prévisionnel du m² pour 2007 $x = 8$ $y = (0,23*8) + 6,15 = 7,99$ € par m²

DOSSIER 3 Question 2

Situation de quelques communes de la Métro

Communes	Nb d'habitants	Nb de résidences	Parc social total	% de logements sociaux	Obligation loi SRU (20 %)	Nb de logements sociaux manquants	Objectif pour 3 ans
Echirolles	33 169	13 641	5 462	40,04%	2 728	—	—
Eybens	9 546	2 953	526	17,81 %*	590,6	65**	10***
Grenoble	156 203	79 552	15 083	18,96 %	15 910,4	827	124
Poisat	2 116	798	105	13,16 %	160	Non concernée commune de - de 3 500 habitants	—
Sassenage	10 413	3 679	241	6,55 %	735,8	495	74
Saint Martin d'Hères	35 927	13 827	5 557	40,19 %	2 765	—	—
TOTAL	247 374	114 450	26 974	23,57 %		1 387	208

*526 / 2 953 * 100 = 17,81 %

** 2 953 * 20 % = 590,6

*** 65 * 15 % = 10

590,6 - 526 = 64,6

Proportion de logements sociaux : 26 974 / 114 450 = 23,57 %

Taux moyen d'occupation par résidence : 247 374 / 114 450 = 2,16 personnes

DOSSIER 3 Question 3

- Le prix moyen de location du m² dans le secteur privé a connu une hausse constante sur les 6 dernières années et la prévision pour 2007 montre que ce prix atteindra presque les 8 € par m².
- Le taux moyen d'occupation par résidence est peu élevé puisqu'il atteint 2,16 personnes.
- La proportion globale 23,57 % des 6 communes respecte bien le seuil légal de 20 % de logements sociaux mais celle-ci est très différente suivant les communes puisque les taux varient de 6,55 % à 40,19 %.

Deux groupes de communes apparaissent :

- des communes, de taille importante (30 000 personnes) dont le taux de logements sociaux s'élève à 40 %
- des communes plus petites mais moins dotées en logements sociaux : Eybens, Sassenage
- la ville centrale Grenoble avec un taux de 18,96 % est en position intermédiaire par rapport aux autres communes étudiées, la ville de Poizat n'étant pas concernée puisqu'elle possède moins de 3 500 habitants.

Au total, ces 6 communes font apparaître un déficit de 1 387 logements sociaux et devraient donc, d'ici 5 ans, en créer 208 dont plus de la moitié pour la seule ville de Grenoble. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que le prix moyen de location du m² dans le secteur privé ne cesse d'augmenter.